

BIDART_SOCATA code 29B1

Présentation des résultats de simulation de l'exposition aux ondes

13/02/2017



Méthodologie

- Les simulations ont été réalisées conformément aux lignes directrices nationales ANFR du 24/12/2015, prévues dans l'article 2 de la loi n°2015-136 du 09/02/2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.
- Définition d'une zone de 100 mètres de diamètre centrée sur la position du site (200 m en zone rurale).
- Prise en compte de la présence d'établissements particuliers dans la zone.
- A l'intérieur de cette zone, simulation avec une granularité de 1 m.
- Simulation du champ estimé à 1,5m par rapport au sol et à différentes hauteurs afin de calculer l'exposition maximale pour chaque azimut .
- La simulation du champ total prend en compte la configuration capacitaire du site. Le résultat obtenu est donc un maximum qui ne devrait jamais être atteint.

Les valeurs présentées dans ce rapport sont fournies à titre indicatif et sont non contractuelles. Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15 en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

Description du projet

Site : **BIDART_SOCATA**

Code Opérateur : **00000029B13-16**

Adresse : Chemin Parlementia 64210 BIDART

Hauteur Base Antennes : 11,5 m

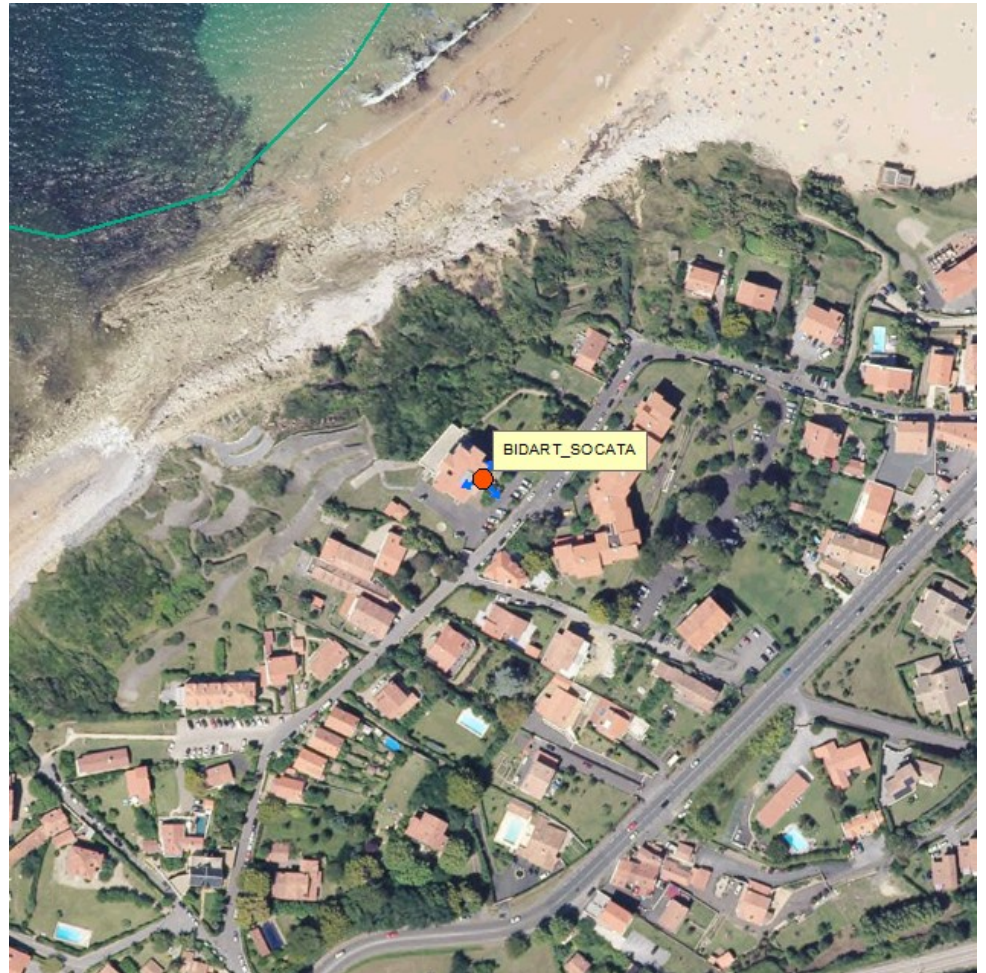
Coordonnées Lambert 2 E : X = **280637** et Y = **1833250**

Configuration prévisionnelle:

Secteur	Azimut	GSM 900	GSM 1800	UMTS 2100	UMTS 900	LTE 800	LTE 1800	LTE 2600
1	30°	X	X		X	X		X
2	140°	X	X		X	X		X
3	250°	X	X		X	X		X

Plan de situation

Aucun établissement particulier
dans un rayon de 100m



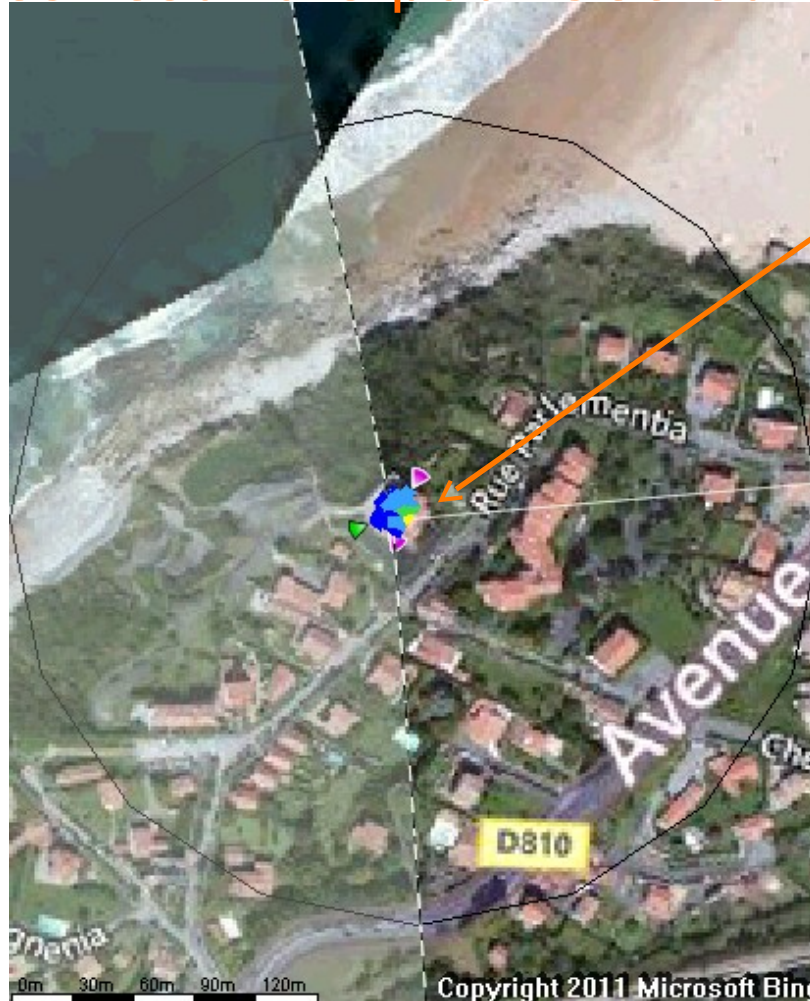
Source Orange

Aperçu des résultats à 1,5 m du sol



Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m.

Aperçu des résultats pour Secteur 1



Le niveau maximal simulé sur le secteur 1 est compris entre **3 et 4 V/m** et se situe à une hauteur de 10,50 m par rapport au sol.

Aperçu des résultats pour Secteur 2



Le niveau maximal simulé sur le secteur 2 est compris entre 3 et 4 V/m et se situe à une hauteur de 7,50 m par rapport au sol.

Aperçu des résultats pour Secteur 3



Le niveau maximal simulé sur le secteur 3 est compris entre **3 et 4 V/m** et se situe à une hauteur de 7,50 m par rapport au sol.

Conclusions

- Le niveau maximal d'exposition simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m.
- L'exposition maximale créée par le projet d'implantation de l'installation est comprise entre 3 et 4 V/m à une hauteur de 10.5m sur le secteur 1.
- L'exposition maximale créée par le projet d'implantation de l'installation est comprise entre 4 et 5 V/m à une hauteur de 7.5m sur les secteurs 2 et 3.
- Pas d'établissement particulier dans un rayon de 100m autour du projet d'implantation.

Merci